

A l'occasion du
Reintegration Award
le jeudi 12 mai 2022,

*tentez de remporter
le Prix Média*

Un Prix pour déstigmatiser le trouble psychique



décerné par le CRéSaM
avec le soutien de
la Fondation Roi Baudouin



Avec le soutien de la
Fondation Roi Baudouin

01.

Le Prix en bref

Le Prix Média est organisé dans le but d'encourager et de promouvoir des reportages qui participent à la déstigmatisation du trouble psychique

Ce concours a pour objectif de contribuer à la déstigmatisation des personnes qui vivent avec un trouble psychique, en encourageant les journalistes à explorer des sujets "santé mentale" tout en privilégiant une communication nuancée, non stigmatisante.

La manière dont la société envisage les troubles psychiques peut avoir une grande influence sur leur apparition, leur traitement et les possibilités de rétablissement. Les médias jouent un rôle-clé dans la construction des représentations sociales. Les personnes avec des troubles psychiques représentent une matière inépuisable qui 'fait' l'actualité. Toutefois, celles-ci paient souvent un lourd tribut à un traitement de l'information trop stéréotypé et sans nuance.

Le Prix Média mettra à l'honneur des reportages audiovisuels visant la déstigmatisation en santé mentale afin de :

- Faire connaître et encourager ces productions médiatiques ;
- Récompenser l'une d'entre elles d'un soutien financier.

02.

- Le reportage a pour thématique la santé mentale*
- Entre en ligne de compte tout reportage audiovisuel belge francophone en Wallonie et/ou à Bruxelles
- Le reportage doit être réalisé par (au moins) un journaliste professionnel ou un journaliste-stagiaire
- La durée du reportage ne doit pas dépasser 1h20. Il s'agit donc d'un format 'longue durée'.
- Il doit être réalisé entre le 21 octobre et le 21 avril - date de clôture de l'appel à participation
- Il doit être réalisé en vue d'une diffusion sur une chaîne d'information locale, régionale ou nationale (en ce compris une diffusion web)
- La production médiatique doit déjà être diffusée ou en attente de diffusion
- La présence du lauréat lors de la cérémonie du Reintegration Award est une condition pour recevoir le prix. La cérémonie sera organisée le jeudi 12 mai après-midi à Namur (infos à suivre).

*Qu'est-ce que la santé mentale ? Rendez-vous ici pour en savoir plus
: <http://www.cresam.be/vous-avez-dit-sante-mentale/>

*Afin de prendre connaissance des différentes catégories d'institutions d'aide et de soins :
<https://www.cresam.be/offre-en-sante-mentale/>

03.

- Le reportage devra porter un regard nuancé sur un trouble psychique ou une personne, ou un groupe de personnes vivant avec un trouble psychique
- Il devra inclure des interactions concrètes entre le journaliste, les usagers et les professionnels de la santé mentale
- Différentes ressources existent pour vous aider dans cette voie :
 - 1) Le rapport de recherche '(Se)Représenter autrement les personnes avec des troubles psychiques. Analyser-nuancer-déstigmatiser' mené par des chercheurs de la K.U.Leuven
 - 2) La brochure de vulgarisation de l'étude 'Tous fous ?! Parler autrement de la santé mentale' par la Fondation Roi Baudouin
 - 3) Le leaflet à destination des journalistes 'Sept conseils pratiques pour une communication plus nuancée à propos de la santé mentale' par des spécialistes en communication et des experts du vécu
 - 4) le guide et lexique 'Santé mentale et médias' par le Centre Franco Basaglia
 - 5) Le CRéSaM a également réalisé une rubrique spéciale pour les journalistes comprenant des repères et des ressources que vous pouvez mobiliser lors du tournage/montage de votre reportage



<https://www.cresam.be/projets/medias-et-sante-mentale2/>

04.

Sélection du lauréat

Le Prix Média sera récompensé par un soutien financier de 2.500 € grâce à la Fondation Roi Baudouin, et par une visibilité assurée lors de la cérémonie le jeudi 12 mai.

Un Jury est spécialement constitué pour l'occasion. Ses membres sont issus du secteur médiatique, du secteur psychosocial, d'associations de familles et de patients. Chaque membre du Jury a une voix délibérative sauf le président. Toute situation non prévue dans le règlement est laissée à l'appréciation de la présidence du Jury qui décidera de la procédure à suivre. Les décisions du Jury sont souveraines et sans appel.

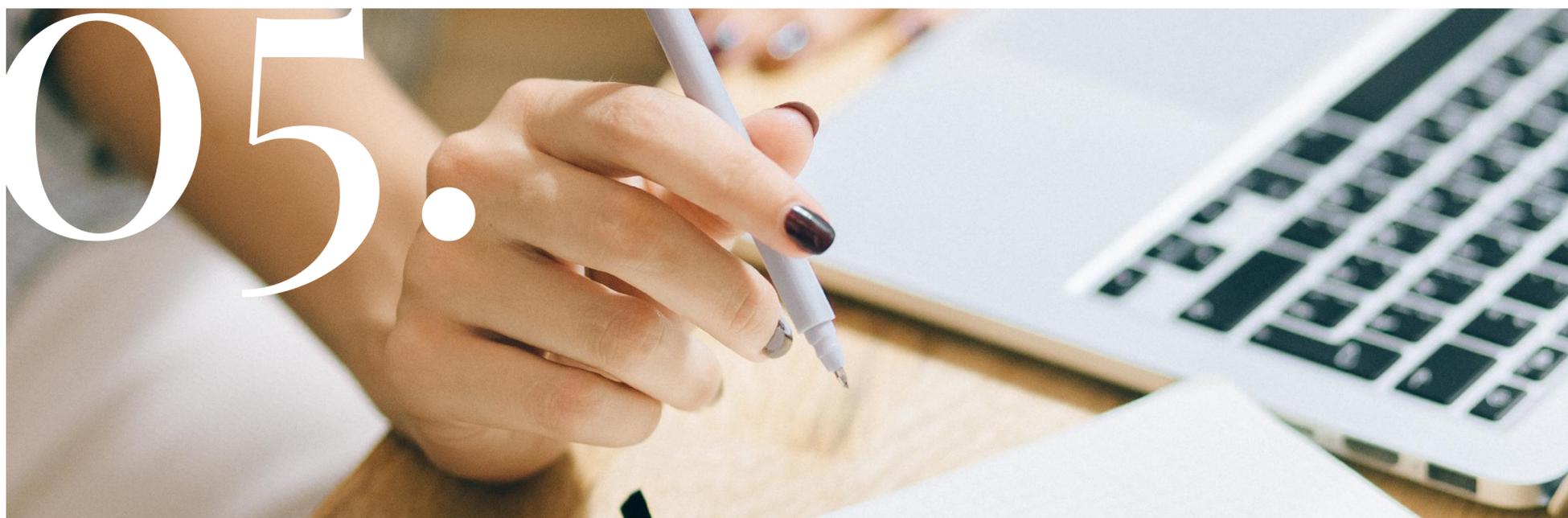
Afin d'évaluer les différents projets, les membres du jury seront sensibles à différents critères (le choix des mots, des images, etc.) qui assureront au reportage une communication nuancée et non stigmatisante du trouble psychique et des personnes qui en souffrent (cfr. critères de sélection).

Le Reintegration Award en quelques mots...

Le Reintegration Award est organisé dans le but de soutenir des projets favorisant l'intégration des personnes souffrant d'un trouble de santé mentale dans la société. Il est organisé par le CRÉSaM. Les prix sont sponsorisés par Eli Lilly Benelux S.A. Chaque année, le Reintegration Award octroie à deux projets en Communauté française des prix d'une valeur totale de 7.500 €. La proclamation des lauréats aura lieu le jeudi 12 mai 2022, en même temps que la proclamation du lauréat pour le Prix Média.

**Pour en savoir plus sur le Reintegration Award,
rendez-vous ici :**

[https://www.cresam.be/
projets/reintegration-award/](https://www.cresam.be/projets/reintegration-award/)



Chaque candidat enverra une **intention de participation par mail à l'adresse a.crucifix@cresam.be pour le vendredi 1er avril** au plus tard.

Pour participer au concours, merci de nous envoyer le formulaire de participation en ligne **en cliquant [ici](#)** pour le jeudi 21 avril 2022 à minuit au plus tard. Via ce lien, vous serez invités à nous transmettre un lien hypertexte afin de visionner votre reportage, ainsi qu'**une illustration** (logo, photo, dessin, etc., si possible en format PNG de taille 212x142) en vue de la présentation des candidats qui sera faite en ligne sur le site du CRéSaM après la cérémonie de remise du Prix le jeudi 12 mai 2022.

D'ici la date buttoir – 21 avril 2022 – les candidats potentiels sont invités à contacter d'initiative Audrey Crucifix, responsable de projets au CRéSaM, pour toute question ou besoin d'échanges/éclaircissements relatifs à la candidature : a.crucifix@cresam.be.

Chaque candidat sera informé de la recevabilité de sa candidature et de sa nomination au Prix Média dans la semaine qui suit la date de clôture du dépôt des candidatures. Il recevra également, le cas échéant, les informations utiles relatives aux modalités d'organisation de la cérémonie lors de laquelle sera décerné le prix.

Rappel des échéances :

- **Vendredi 1er avril** : intention de participation par mail à a.crucifix@cresam.be
- **Jeudi 21 avril** : clôture de l'appel à participation **via un formulaire en ligne**



Pour tout renseignement complémentaire :

Audrey Crucifix, responsable de projets

a.crucifix@cresam.be

081/20.72.45